

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1452

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 14

Au début de l'alinéa 18, insérer la mention :

« III. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.